

## Procès-verbal

**8<sup>e</sup> séance de l'année 2019, assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville, le mardi 3 décembre 2019 à 19 h 15, dans la salle RC-15 de l'Édifice Denis-Giguère, au 305, rue Racine à Québec**

### Étaient présents :

Madame Lucette Bouchard	Présidente
Madame Christiane Tanguay	Trésorière
Madame Linda Bouchard	Secrétaire
Madame Nancy Beaupré	Administratrice et présidente d'assemblée
Madame Caroline L. Mineau	Administratrice
Madame Pauline Rochette	Administratrice
Monsieur Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville- Les Châtel

### Étaient également présents :

Madame Lise Gagné	Secrétaire de rédaction
Monsieur Maxime Gravel-Renaud	Conseiller en consultations publiques

### Était absente :

Madame Pauline Thivierge	Administratrice
--------------------------	-----------------

## QUORUM

Il y a quorum. Outre les personnes mentionnées précédemment, 1 citoyenne est présente à l'assemblée du conseil.

## Ordre du jour tel qu'adopté

19-08-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
19-08-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16
19-08-04	Dossiers du conseil d'administration	19 h 25
	a. Stratégie de sécurité routière et période d'échange	
	b. Plan d'action	
	c. Vision pour une saine gestion des matières résiduelles	
	d. Résolution pour la place éphémère	
	e. Résolution sur le transport collectif	
	f. Parlons Loretteville	
	Autres questions et préoccupations des membres	
19-08-04	Période d'information du conseiller municipal	20 h 40
19-08-05	Questions et commentaires du public	21 h 15
19-08-06	Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 nov. 2019	21 h 25
19-08-07	Fonctionnement du conseil	21 h 35
	a. Suivi du budget	
	b. Résolutions pour le paiement des travaux de la secrétaire de rédaction	
	c. Correspondance	
19-08-08	Divers	22 h
19-08-09	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	22 h 12

### **19-08-01 Ouverture de l'assemblée**

M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, en tant que présidente de l'assemblée, ouvre la séance à 19 h 15.

### **19-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M<sup>me</sup> Nancy Beaupré fait la lecture de l'ordre du jour. Par une proposition de Mme Caroline Mineau appuyée par Mme Pauline Rochette, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **19-08-03 Dossiers du conseil d'administration**

#### **a. Stratégie de sécurité routière et période d'échange**

S Madame Lucette Bouchard décrit le dossier de la stratégie sur la sécurité routière et de la consultation des citoyens et organismes effectuée par la Ville à cet effet. Elle souligne que les citoyens peuvent également répondre à une consultation en ligne sur le site Internet de la Ville jusqu'au 31 janvier prochain. Mme Bouchard souligne la date limite du 10 janvier prochain pour le dépôt de mémoires ou de commentaires des citoyens et organismes à ce propos, mentionnant que le conseil devrait se réunir au début janvier pour une session de travail (faire un état de la situation à Loretteville) avant cette date limite. Par la suite, deux séances de présentation de ces mémoires et commentaires se tiendront le 23 janvier au Club social Victoria et le 27 janvier à l'Édifice Andrée P.-Boucher de Sainte-Foy.

S Le conseil se donne un mandat de sensibilisation à ce sujet, notamment au sein des établissements scolaires. M<sup>mes</sup> Bouchard et Beaupré ont contacté des écoles qui ont déjà documenté abondamment le sujet dans leur environnement. Mme Beaupré mentionne notamment les écoles L'Arc-en-ciel et L'Aventure, dont un document pourra servir de référence au conseil. Mme Lucette Bouchard mentionne qu'elle a communiqué avec les écoles Roger-Comtois et La Source, qui sont intéressées au sujet. L'École La Source a confirmé qu'elle n'aurait pas de plan à ce propos pour l'instant. Le conseil va travailler en ce sens auprès des écoles. M. Dion précise qu'il s'agira d'un budget pour la sécurité routière de l'ordre de 5 millions de dollars par année en 5 ans, donc 25 000 000 \$ qui seront débloqués et pourront servir, entre autres, pour l'installation de nouveaux trottoirs. Mme Linda Bouchard a communiqué avec Mme Paré du Club de marche Wolkspport Nord-Sud, qui va la recontacter à ce sujet en 2020. Mme Rochette a tenté un coup de sondage auprès des organismes de « Parlons Loretteville », mais a obtenu peu de réponses à ce jour et suggère d'effectuer de petits « focus groups » au moyen du sondage qu'elle a réalisé, et que Mme Lucette Bouchard a déposé sur le site Facebook. Mme Mineau souligne l'importance d'assister à la rencontre d'information du 5 décembre à la Ville afin d'en retirer des idées et de tirer profit du budget restreint de 3 000 \$ octroyé au conseil pour des projets de sensibilisation de ce type.

S Les membres amènent des suggestions de solutions à l'intérieur de la discussion, comme d'installer des pancartes incluant des photos d'endroits stratégiques de Loretteville incluant un message de sensibilisation, tout en intéressant les écoles et organismes du milieu à s'investir dans le projet: Mme Tanguay propose que l'on recueille des données et des avis sur le sujet et que le conseil convienne d'une date de rencontre. M<sup>me</sup> Lucette Bouchard demande au conseiller Dion s'il faut l'autorisation de la police et de la Ville pour une activité de sensibilisation. Cela dépendrait si l'activité se déroule dans la

rue ou à l'école. On souligne que Mme Nancy Gilbert, de Solidarité Familles et sécurité routière, viendra rencontrer les conseils de quartier à partir de janvier. Le conseil espère la rencontrer.

S Dans la salle, la citoyenne M<sup>me</sup> Thérèse Huot, brigadière scolaire à l'École L'Arc-en-ciel, souligne au conseil que la Ville a coupé des heures aux brigadiers scolaires et elle constate que cela diminue la sécurité. Elle illustre que les brigadiers ne peuvent maintenant se présenter qu'à partir du début de la cloche qui annonce la fin de la classe (jamais avant), alors qu'elle constate que des élèves partent avant la cloche (les brigadiers ne peuvent alors les faire traverser). M<sup>me</sup> Lucette Bouchard mentionne que le conseil devrait amener ce sujet à la Ville lors d'une rencontre sur la sécurité routière. La Ville donnerait 3 000 \$ à une école pour gérer l'aspect sécurité, mais elle coupe, d'autre part, du temps aux brigadiers. L'impact serait important. Les minutes enlevées aux brigadiers les empêchent d'agir lorsque des enfants se présentent en dehors des heures très restreintes. M<sup>me</sup> Huot souligne que les brigadiers peuvent à présent faire traverser les enfants qui sont sur leur bicyclette, mais que la gestion en est difficile et qu'aucune voie ou signalisation n'existe à ce titre. Elle fait valoir qu'il s'agirait d'une avenue à explorer.

#### **b. Plan d'action**

Le point sur le plan d'action est reporté.

#### **c. Vision pour une saine gestion des matières résiduelles**

M<sup>me</sup> Mineau a assisté à la dernière rencontre de la Ville à ce sujet deux semaines auparavant, rencontre qu'elle qualifie de très intéressante. L'objectif était d'informer les conseils de quartier sur les bonnes pratiques à ce propos afin qu'ils soient des canaux de communication pour les citoyens. La Ville projette de programmer de nouveau cette rencontre pour le grand public à partir de l'an prochain. M<sup>me</sup> Mineau a fait un résumé de ce qu'elle y a appris à l'intérieur de questions et réponses qui seront déposées sur le site Facebook. Parmi les sujets abordés : les mythes à propos du recyclage, les nouvelles pratiques et les nouvelles matières qui peuvent être recyclées. La Ville a effectué de gros investissements au Centre de tri qui serait très efficace : 96 % des matières seraient recyclées ou revalorisées, dont 70 % localement. La Ville aurait de la facilité à vendre les matières recyclées et le recyclage serait 18 fois plus rentable que la mise au rebus. Selon M. Dion, la Ville de Québec serait très performante à ce sujet au niveau de la province, et elle a effectivement investi beaucoup à ce titre, notamment en technologie.

#### **d. Résolution pour la Place éphémère**

Mme Mineau lit la résolution du conseil sur la Place éphémère. M. Gravel-Renaud souligne que la résolution sera transmise au Service des loisirs et aux responsables de la Place éphémère.

#### Contexte du projet de résolution :

Lors de sa séance du 5 novembre 2019, le conseil de quartier de Loretteville a assisté à une présentation de madame Julie Bellavance sur l'organisation et le déroulement des activités de la Place éphémère de Loretteville à l'été 2019. À la suite de cette présentation, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville ont manifesté l'intérêt de formuler une résolution d'appui à la Place éphémère.

**Résolution CA-19-25**  
**Sujet : Place éphémère**

*CONSIDÉRANT la pertinence et l'importance de la Place éphémère de faire du quartier de Loretteville un véritable milieu de vie;*

*CONSIDÉRANT que les objectifs de répondre aux besoins des résidents, d'inclure les personnes plus vulnérables et de favoriser le resserrement des liens entre les membres de la communauté, ont été atteints;*

*CONSIDÉRANT la participation active des membres du conseil d'administration du Conseil de quartier de Loretteville aux rencontres préparatoires de Place éphémère et aux activités sur la rue Racine;*

*CONSIDÉRANT la décroissance du financement de la Ville de Québec pour la Place éphémère 2020;*

**IL EST RÉSOLU**

*QUE le conseil de quartier de Loretteville remercie les membres du conseil d'administration du conseil de quartier de Loretteville ayant contribué à la réussite de cet événement;*

*QUE le conseil de quartier de Loretteville félicite les différents partenaires ayant contribué à l'organisation et à la tenue de cet événement en saluant leurs efforts, leur énergie et leur contribution;*

*QUE la Ville de Québec reconnaisse l'importance de cet événement en lui accordant un financement suffisant pour assurer sa pérennité;*

*QUE la Ville de Québec tienne compte des particularités des différents quartiers, dont Loretteville, dans l'octroi du financement pour l'organisation d'une Place éphémère;*

*QUE la Ville de Québec prenne notamment en considération la difficulté des partenaires à aller chercher des montants importants en subventions auprès des commerces locaux en raison de la rareté et de la relative précarité de ceux-ci, problème vécu particulièrement par les quartiers non centraux de la Ville.*

La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau et appuyée par M<sup>me</sup> Pauline Rochette, est adoptée à l'unanimité.

**e. Résolution sur le transport collectif**

M<sup>me</sup> Mineau lit la résolution du conseil au sujet du transport collectif.

**Résolution CA-19-26**  
**Sujet : Transport collectif**

*CONSIDÉRANT QUE le fait de pouvoir se déplacer efficacement vers les établissements d'enseignement supérieur en transport collectif correspond à un besoin des résidents actuels et futurs du quartier de Loretteville;*

*CONSIDÉRANT les commentaires de résidents du quartier de Loretteville lors de la séance du conseil le 5 novembre 2019, commentaires concernant les difficultés de se rendre au Cégep Garneau en autobus en raison de la rareté des services directs le matin et en fin de journée, de l'absence de services directs le midi et du manque de coordination des horaires des parcours qui doivent être pris avec une correspondance;*

*CONSIDÉRANT que les résidents de Loretteville qui utilisent l'autobus pour se rendre au Cégep Limoilou (campus de Québec) se plaignent de la longueur excessive de leurs déplacements;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a comme objectif d'accroître le nombre d'utilisateurs du réseau de transport collectif;*

*CONSIDÉRANT QUE la durée et la fluidité des déplacements est un facteur déterminant dans le choix d'une personne d'utiliser, ou non, le transport collectif;*

*CONSIDÉRANT QU'il est probable qu'une personne ayant eu une mauvaise expérience du réseau de transport collectif pendant ses études risque de ne pas vouloir utiliser le transport collectif après ses études;*

*Le conseil d'administration du Conseil de quartier de Loretteville demande que la Ville de Québec et le RTC s'engagent à améliorer la qualité du transport collectif entre Loretteville et les établissements d'enseignement supérieur dans son projet de restructuration du transport collectif et lui fait, à cet égard, les recommandations suivantes :*

*Pour le trajet entre Loretteville et le Cégep Garneau :*

- Augmenter la fréquence du service direct (384 Cégep Garneau).*
- Ajouter des parcours Express directs à l'heure du midi dans les deux sens.*
- Coordonner les horaires des parcours de Loretteville vers le centre de Ste-Foy (804 et 70/75) et le parcours 807 (vers Garneau), de façon à faciliter les correspondances, et ce, dans les deux sens et toute la journée.*

*Pour le trajet entre Loretteville et le Cégep Limoilou (campus de Québec) :*

- Ajouter des parcours Express directs le matin, le midi et en fin de journée.*

*Pour le trajet entre Loretteville et le Cégep Limoilou (campus de Charlesbourg) :*

- Maintenir ou, si possible, améliorer la fréquence du service actuel par le biais du parcours 72.*

*Pour le trajet entre Loretteville et le Cégep Ste-Foy et l'Université Laval :*

- Maintenir ou, si possible, améliorer la fréquence du service actuel par le biais du parcours 384.*
- Ajouter des parcours Express directs à l'heure du midi dans les deux sens.*
- Ajuster la grandeur des autobus 70/75 à l'affluence des passagers. Il a en effet été constaté qu'à certaines heures, les petits autobus ne suffisent pas pour prendre tous les passagers présents sur le parcours.*
- Conserver l'arrêt du parcours 804 à l'intersection Wilfrid-Caron/Racine.*

La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau et appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Beaupré, est adoptée à l'unanimité.

#### **f. Parlons Loretteville**

M<sup>me</sup> Pauline Rochette a assisté à la dernière rencontre de « Parlons Loretteville ». Elle décrit les objectifs et enjeux de ce regroupement ainsi que les organismes qui la composent. Elle mentionne quelques points qui ont été soulevés. Le CIUSSS projeterait de fermer la cuisine disponible au CLSC Chauveau, qui permet à différents organismes d'y offrir des ateliers de cuisine collective. M<sup>me</sup> Rochette suggère que le conseil adresse une lettre d'appui à la présente démarche qui veut maintenir cette cuisine ouverte. Le conseil pourrait accueillir des gens pour en parler lors d'une prochaine séance. M<sup>me</sup> Rochette souligne que les organismes auraient des raisons de croire que du proxénétisme sévirait aux alentours de l'établissement Valentine sur le boulevard Valcartier. Des organismes songent à offrir une intervention et une présence dans le secteur pour prévenir le phénomène.

Concernant le Frigo-partage, on peut aller y porter des denrées. M<sup>me</sup> Mineau fait remarquer que le Frigo-partage ne serait pas assez identifié sur la rue. M<sup>me</sup> Linda Bouchard et M<sup>me</sup> Tanguay soulèvent qu'il s'agit peut-être d'une stratégie volontaire par discrétion et respect. M<sup>me</sup> Tanguay suggère que le conseil pourrait faire référence dans sa page Facebook à la possibilité d'aller y porter des denrées.

Sur le sujet « démolition » amené par M<sup>me</sup> Rochette, M. Dion mentionne qu'une résidence de type patrimonial, située au coin du boulevard Bastien et de la rue Valve, face au Couche-Tard, sera bientôt démolie pour être remplacée par un bloc qu'il considère beaucoup moins agréable à l'œil dans les environs. La raison pour laquelle cette résidence ne sera pas protégée a été son évaluation patrimoniale jugée de faible à moyenne par la Ville. M<sup>me</sup> Lucette Bouchard demande si la Ville a l'intention de réviser la protection de ces bâtiments à valeur patrimoniale. M. Dion souligne que, malheureusement, la Ville est dans une course contre la montre pour protéger certains bâtiments à valeur patrimoniale. M<sup>me</sup> Rochette ajoute que le Comité Vie de quartier aurait besoin de bénévoles.

#### **19-08-04 Période d'information du conseiller municipal**

M. Dion fait mention des sujets suivants. On retrouve maintenant dans le PTI (Programme triennal d'immobilisation, devenu quinquennal) le report du projet des jeux d'eaux au parc de L'Orme pour 2020-2021. Il souligne qu'on voulait une piscine au parc La Chaumière, mais que le projet a été rejeté. Un terrain vague près de la rue Pincourt et du Bunny serait à laisser à des promoteurs, mais il semble que le projet retarde. Le garage municipal sera démoli l'an prochain et M. Dion pense à le faire remplacer par un petit parc pour les jeunes du secteur. Par ailleurs, il mentionne qu'un promoteur achèterait une partie des bâtiments.

- S Pour ce qui est de la contamination au sel de déglacage sur la rue Monseigneur-Cooke, M. Dion maintient que la Ville cherche à ne pas reconnaître sa responsabilité en abaissant et en n'annulant pas la contribution qu'elle demande aux citoyens des cinq résidences qui se sont raccordées à la Ville. Il considère que ces résidents ne reçoivent pas le même traitement que ceux de la rue Perce-Neige dans le secteur de Beauport, qui ont été raccordés gratuitement dans une situation similaire. M. Dion informe qu'il va voter contre un nouveau règlement qui sera voté par la Ville le 16 décembre prochain en vue de créer un programme de subvention pour les cas de contamination au sel de déglacage par la Ville, ce qui permettrait à celle-ci de ne pas reconnaître sa responsabilité. Il suggère que le conseil de quartier fasse une autre résolution afin de dénoncer le manque d'équité envers les citoyens en regard des frais exigés. M<sup>me</sup> Tanguay et M<sup>me</sup> Lucette Bouchard proposent de faire une résolution en réponse à ce nouveau règlement qui sera présenté.

M. Dion ajoute que le Corridor des cheminots sera déneigé en partie pour permettre la marche et le passage des « fat bikes ».

Concernant le parc-o-bus, M<sup>me</sup> Tanguay demande si ce dernier permettra aux autobus de stationner à l'intérieur. M. Dion répond positivement et ajoute qu'il n'en a toujours pas reçu les plans.

#### **19-08-05 Questions et commentaires du public**

Aucun citoyen n'est présent dans la salle à ce point.

## **19-08-06 Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019**

S Quelques corrections mineures et modifications sont soulevées, dont les suivantes. Au point 19-07-03, on ajoute aux objectifs principaux de la place éphémère : la revitalisation de la rue Racine. Au même point, au 3<sup>e</sup> paragraphe de la page 4, il manque le terme « résolution » à la première ligne. Au point 19-07-04 de la section « e » sur la nappe phréatique, M. Dion souligne que l'on doit mentionner « et 21 000 \$ » devant « plutôt que 42 000 \$ ». On ajoute aussi la marque de suivi devant le dernier paragraphe de la page 7 au sujet du parc-o-bus sur la rue Bastien. Par une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Beaupré appuyée par M<sup>me</sup> Pauline Rochette, le procès-verbal du 5 novembre 2019, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

## **19-08-08 Fonctionnement du conseil**

### **a. Suivi du budget**

S M<sup>me</sup> Tanguay mentionne que le solde de l'encaisse est de 526,04 \$ au 30 novembre 2019. Elle projette qu'il puisse rester entre 50 \$ et 70 \$ à dépenser à la fin de décembre avant la réception de la prochaine subvention de la Ville en janvier ou février. On mentionne que ce montant pourrait servir à la prochaine rencontre de travail en janvier.

### **Résolution CA-19-27**

#### **Sujet : remboursement des frais de la session de travail sur la sécurité routière**

*Il est résolu que les membres du conseil de quartier autorisent le remboursement de la somme de 57,49 \$ à M<sup>me</sup> Nancy Beaupré pour les dépenses encourues lors de la session de travail sur la sécurité routière.*

La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Linda Bouchard et appuyée par M<sup>me</sup> Christiane Tanguay, est adoptée à l'unanimité.

### **b. Résolutions pour le paiement des travaux de la secrétaire de rédaction**

### **Résolution CA-19-28**

#### **Sujet : paiement à la secrétaire de rédaction pour les travaux de novembre**

*Il est résolu que les membres du conseil de quartier de Loretteville autorisent le paiement de 100 \$ à M<sup>me</sup> Lise Gagné pour la rédaction du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2019 et la mise à jour du tableau des résolutions. La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau et appuyée par M<sup>me</sup> Pauline Rochette, est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution CA-19-29**

#### **Sujet : paiement à la secrétaire de rédaction pour les travaux de décembre**

*Il est résolu que les membres du conseil de quartier de Loretteville autorisent le paiement de 100 \$ à M<sup>me</sup> Lise Gagné pour la rédaction du procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2019 et la mise à jour du tableau des résolutions. La résolution, proposée par M<sup>me</sup> Caroline L. Mineau et appuyée par M<sup>me</sup> Lucette Bouchard, est adoptée à l'unanimité.*

Il est entendu entre le conseil et M<sup>me</sup> Gagné que le procès-verbal de décembre sera rendu par M<sup>me</sup> Gagné entre le 5 et le 7 janvier et que le paiement sera effectué sur réception du document.

### **c. Correspondance**

M<sup>me</sup> Linda Bouchard résume la correspondance reçue par le conseil et la liste des rencontres à venir.



#### **19-08-09 Divers**

M<sup>me</sup> Lise Gagné, secrétaire de rédaction, quittera ses fonctions dès janvier prochain. M<sup>mes</sup> Lucette Bouchard, présidente, et Linda Bouchard, secrétaire, proposent une résolution afin de la féliciter pour ses services rendus au conseil de quartier.

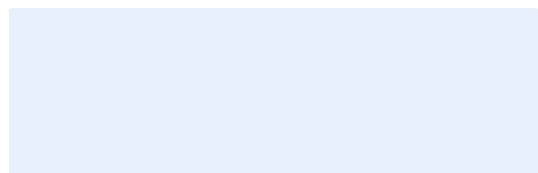
#### **Résolution CA-19-30**

##### **Sujet : remerciements à la secrétaire de rédaction, M<sup>me</sup> Lise Gagné**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lucette Bouchard, appuyée par M<sup>me</sup> Linda Bouchard, de féliciter la secrétaire de rédaction, M<sup>me</sup> Lise Gagné, pour son excellent travail tout au long de son mandat. Cette résolution est adoptée par le conseil à l'unanimité.

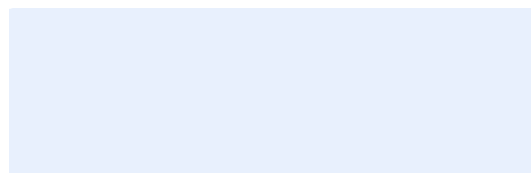
#### **19-08-10 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée**

Une brève réunion du conseil de quartier se tiendra le mardi 7 janvier prochain, incluant une séance de travail concernant la sécurité routière dans le quartier. Par une proposition de M<sup>me</sup> Christiane Tanguay appuyée de M<sup>me</sup> Caroline L Mineau, la séance est levée à 22 h 12.



---

Lucette Bouchard  
Présidente



---

Linda Bouchard  
Secrétaire